

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres
du Bureau Communautaire
Titulaires : 28
Membres présents : 22
Membres représentés : 04
Votants : 26
Date de la convocation
9 juin 2026

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, QUINZE JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur CHANTRELLE Brice

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, RIDEAU Coralie

Messieurs CHANTRELLE Brice, de CAFFARELLI Christian, DUTILLEUX Olivier, WABLE Vincent, VERONT Fabrice, CAPELLE Hubert, MOURIER Francis, VAN OOTEGHEM J. Michel, DUBOIS Michaël, JUBERT Patrick, GAWLIK Jérémie

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Madame CHANOINE Martine, MARCEL Marie-Hélène

Messieurs BOUCHER Michel, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, BENONY Miguel, LAVOINE Nicolas

● Disposaient d'un pouvoir :

M. CHANTRELLE Brice de Mme HALL Marina, M. CAPELLE Hubert de Mme BOONE Odile, Mme DOUAY Sonia de M. DURAND Pierre, M. de CAFFARELLI Christian de M. CARON Hubert

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes HALL Marina, BOONE Odile, MENARD Sergine

MM. DURAND Pierre, CARON Hubert, LEROY Jean-Maurice

Objet : Mise à disposition d'un agent MFS à la CC du Grand Roye

Rapport de Mme Julia Bertoux, Vice-Présidente en Charge de l'Action sociale

Mme Julia BERTOUX informe l'assemblée qu'elle a été saisie par la Communauté de Communes du Grand Roye, confrontée à des difficultés de personnel au sein de ses Maisons France Services.

Dans un esprit de solidarité interterritoriale, il a été mis à disposition temporairement l'un des agents MFS afin de pallier ce manque d'effectifs sur la journée du jeudi 4 Juin 2026.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement intégral des coûts salariaux engagés par la CCALN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Grand Roye, telle qu'annexée ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente chargée de l'Action sociale à signer la convention et l'ensemble des documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

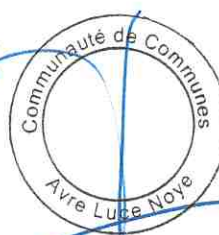
**Fait et délibéré, le 15 juin 2026
à Ailly sur Noye**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 07/07/26

Affiché le 07/07/2026

Le Président,

Brice CHANTRELLE



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AGENT FRANCE SERVICES/ CONSEILLER NUMERIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GRAND ROYE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE LUCE NOYE



PREAMBULE :

La Communauté de Communes Avre Luce Noye et la Communauté de Communes du Grand Roye possèdent chacune un service (France Services). Cependant, la Communauté de Communes du Grand Roye est actuellement confrontée à des difficultés de personnel au sein de son Bus France Services et sollicite la Communauté de Communes Avre Luce Noye afin de mettre à disposition du personnel pour pallier aux absences (date définie dans les articles suivants). De plus, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), il est demandé de fournir le curriculum vitae de chaque agent mobilisé. Or, cette démarche peut s'avérer complexe pour des agents disposant de longues années d'ancienneté et peu familiarisés avec les outils numériques. La CCALN, disposant d'un conseiller numérique pour accompagner ses agents dans la création de leur CV, propose dans la continuité de cette action, de mettre également à disposition, pour une durée de deux jours, son conseiller numérique auprès de la Communauté de Communes du Grand Roye, afin d'apporter un appui similaire à leurs agents.

Il est convenu ce qui suit :

ENTRE :

La Communauté de Communes du grand Roye (ci-après CCGR) située au 1136 rue Pasteur prolongée 80500 Montdidier, représentée par son Président Monsieur BALZOT Xavier,
ET

La Communauté de communes Avre Luce Noye (ci-après CCALN) située 144 Rue du Cardinal Mercier, 80110 Moreuil, représentée par son Président Monsieur CHANTRELLE Brice.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir un cadre juridique, technique et financier afin que les agents France Services de la CCALN puissent assurer les missions d'agent France Services au sein de la CCGR et de formaliser la mise à disposition du conseiller numérique de la CCALN à la CCGR.

ARTICLE 2 : REMPLACEMENT AGENTS FRANCE SERVICES

Pour la journée du 4 juin 2026, les deux Communautés de communes conviennent du remplacement des agents Frances Services de la CCGR selon les conditions définies ci-après.

ARTICLE 3 : CHAMPS D'APPLICATION

Ces remplacements concernent toutes les missions des agents France Services.

ARTICLE 5 : CONTENU DE LA MISSION DE REMPLACEMENT

Les agents France Services remplaçants s'engagent à respecter les consignes du règlement en place.

ARTICLE 6 : MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la CCALN met à disposition de la CCGR un conseiller numérique, agent de son effectif, pour une durée totale de deux jours. Cette mise à disposition a pour objet d'accompagner les agents de CCGR dans la réalisation de leur curriculum vitae, dans le respect des attendus du CPOM. L'agent interviendra selon un planning défini conjointement par les deux collectivités, dans les locaux de la CCGR ou à distance, selon les modalités convenues.

ARTICLE 7 : MODALITES FINANCIERES

Ces mises à disposition feront l'objet d'un remboursement intégral des coûts salariaux engagés par la CCALN.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention prendra fin une fois que les missions seront terminées.

Fait à Montdidier, le 01/7/26

Fait à Avre-Luce le 6/07/26

Le Président,

Xavier BALZOT



Le Président,

Brice CHANTRELLE

